

## Objectifs

La formation permet de maîtriser le standard international de transactions des cartes à puce, les échanges entre une carte et un terminal dans un contexte EMV, les systèmes de sécurités d'une carte à puce et les spécifications EMV.

Entre autres, vous en saurez plus sur la structure des fichiers, les caractéristiques de sécurités, les mécanismes d'authentification, les émetteurs et acquéreurs.

### Programme

- **Rappels des objectifs du standard EMV**
- **Concepts et spécifications EMV**
  - Historique des spécifications : EMV, le e-Commerce, les mobiles
  - Norme EMV
  - Couverture des spécifications
  - Spécifications EMV de VISA et MasterCard
  - Spécification CPA (Common Payment Architecture)
  - EMV sans contact
  - Implémentation EMV (comment)
- **Structure et versions de la documentation EMV**
- **Commandes EMV**
  - Commandes conformes à l'ISO 7816
  - Commandes spécifiques à l'EMV
- **Synoptique d'une transaction**
  - La sélection d'application
  - Authentification de la carte du porteur
  - Autorisation et acceptation de la transaction
- **La fraude et la sécurité**
  - Réduction de la fraude : pourquoi et comment ?
  - Authentification de la carte
  - Méthodes de vérification du porteur d'une carte EMV
  - Contrôle du risque de la transaction
  - Signature de la transaction
  - Les caractéristiques de sécurité : SDA, DDA et CDA
- **Perspective des cartes à puce**
- **Débriefing et conclusion**

### Public

La formation s'adresse à des responsables monétiques, auditeurs, consultant en maîtrise d'ouvrage, consultant en maîtrise d'œuvre, développeurs et chefs de projets (techniques et fonctionnels) intervenant dans des projets monétiques.

### Prérequis

Avoir suivi le séminaire BackOffice émission et acquisition

### Durée

- 2 journée (accueil à partir de 9h00)
- Formation de 9h30 à 17h30

### Prochaines sessions

Nous consulter

### Animateurs

Consultant Senior, Expert en Monétique & Sécurité des systèmes

### Tarifs

Nous consulter

### Référentiel

Le principal référentiel du séminaire est ISO 7816, ISO 8583 et les normes présentées sont PCI/DSS PCI/PED, ainsi que les autres normes VISA et MasterCard (EMV...)

## FICHE D'INSCRIPTION

**Centre de formation de GLOBALS2i**  
**A remplir et à renvoyer par Fax au : 05 22 77 53 78**

Séminaire & date			
Participants			
Prénom – Nom	Téléphone	Mail	Tarif HT
Responsable de la formation			
Société			
Adresse			
Nom & Prénom			
Fonction			
Téléphone			
Mail		Fax	

Signature précédée de la mention « Bon pour accord »

Cachet de la société

Fait à ..... Le ... / ... / .....

**Article 1: Objet**

En exécution de ce présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser les actions de formations intitulées (voir ci-dessus).

**Article 2: Nature et caractéristique des actions de formation**

L'action de formation a pour objectif de permettre au(x) stagiaire(s) de maîtriser le(s) logiciel(s) mentionné(s) dans ce document. A l'issue de la formation et après règlement intégral de l'action de formation, une attestation sera délivrée au(x) stagiaire(s).

**Article 3: niveau de connaissances pré-requis**

Niveau de connaissances préalables précisé sur le programme de formation.

**Article 4: Organisation de l'action de formation**

L'action de formation aura lieu les jours proposés sur le catalogue de GLOBAL S2i , de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30. Les sessions inter-entreprises sont maintenues avec 6 stagiaires au minimum, dans le cas contraire, la formation sera reportée à une date ultérieure.

**Article 5: Délai de rétractation**

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire a un délai de 5 jours ouvrés pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception au moins 10 jours ouvrés avant le début de la formation. Si la rétractation n'a pas lieu dans les 5 jours ouvrés suivant la commande ou si le période de 10 jour ouvré n'est pas respectée, le coût de la formation sera intégralement payé par le client sur présentation de la facture.

**Article 6: Interruption de stage**

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : paiement intégral de l'action de formation au bénéfice de GLOBALS2i. Dans le cas de force majeure dûment reconnue, de nouvelles dates seront convenues.